

🕒 25.06.2019, 22:14

Les députés demandent à l'Etat d'acheter plutôt que de louer



Le Conseil d'Etat est invité à négocier l'achat des locaux qu'il occupe, comme par exemple à la rue de Tivoli, à Neuchâtel. Archives David Marchon

PAR NICOLAS WILLEMIN

GRAND CONSEIL. Le Grand Conseil a finalement approuvé un crédit d'engagement de 31 millions de francs pour son projet de regroupement et d'optimisation du logement de l'administration cantonale. Tout en demandant au Conseil d'Etat d'essayer d'acquérir ces locaux plutôt que de les louer.

Lors d'une précédente session du Grand Conseil neuchâtelois, au début du mois de mai, les députés avaient renvoyé à la commission de gestion le projet du gouvernement de regroupement de l'administration cantonale.

De nombreux députés avaient alors demandé au Conseil d'Etat de privilégier l'acquisition de locaux plutôt que leur location. Le groupe PLR avait même demandé, et obtenu, le renvoi du projet en commission pour introduire la possibilité de négocier l'achat de ces locaux.

Mardi soir, les députés ont finalement approuvé le nouveau projet de décret. Celui-ci contient désormais une adjonction précisant que le Conseil d'Etat négociera «avec les partenaires toute clause utile pour acquérir la propriété des locaux dont l'aménagement est financé par le présent décret» et «garantir les investissements liés à l'aménagement des locaux financé par le présent décret».

Le gouvernement est ainsi invité à négocier des baux d'une durée minimale de dix ans «ainsi qu'une clause contractuelle qui garantisse, en cas de résiliation anticipée du contrat par le bailleur, une indemnisation des aménagements financés par le présent décret».

Mécontentements sur le CPLN

Les députés n'ont pas caché leur mécontentement face à la demande d'un crédit complémentaire de 2,8 millions de francs pour la rénovation du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN). La plupart des groupes ont fustigé le Conseil d'Etat pour avoir sous-estimé les «divers et imprévus» lors de la préparation du crédit initial où l'on n'avait prévu que 5% à cette fin. Plusieurs députés ont précisé qu'il aurait suffi de mettre 10%, comme il est courant pour des travaux de rénovation, pour ne pas avoir à voter ce crédit complémentaire. Au final, le crédit a été accepté sans opposition mais avec 30 abstentions.